

# INSTITUT DE LA PROVIDENCE DE CHAMPION

## STRATEGIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

---

Vu les craintes et priorités exprimées par les élèves, parents et membres du personnel lors de notre grande enquête de mai 2020, il s'est avéré nécessaire d'aménager notre organisation afin de répondre à la fois aux impératifs sanitaires et pédagogiques auxquels nous sommes confrontés. En se basant sur nos expériences pilotes en termes d'aménagements raisonnables et d'accompagnement personnalisé de nos élèves ainsi que sur la réflexion sur les aménagements du temps scolaire menée depuis deux années par notre équipe éducative sous la supervision de l'Université de Namur, **nous avons décidé d'opter pour le dispositif « P90 » répondant le mieux aux nombreux défis qui se posent à nous pour cette année scolaire.** Celui-ci est mis en lien avec les dispositions pédagogiques et organisationnelles prévues par la circulaire 7686 « Définitions d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte du Covid 19 – Enseignement secondaire – Erratum ».

### Objectifs du dispositif :

- Mettre en perspective l'organisation scolaire et le développement d'une stratégie de **différenciation, d'adaptation des apprentissages, de lutte contre le décrochage scolaire et d'hybridation des apprentissages** (enseignement partiellement à distance ou en présentiel).
- Rencontrer les 3 défis cités par la circulaire dans un espace-temps institutionnalisé :
  - **Créer ou recréer le lien social** entre les élèves, entre les membres du personnel et entre les élèves et les membres du personnel ;
  - **Créer ou recréer un cadre bienveillant**, un climat propice à la reprise des apprentissages **dans des conditions optimales** ;
  - **Assurer un accompagnement adéquat à chaque élève**, en particulier ceux qui risquent de rencontrer des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages.
- **Capitaliser sur ce qui a été mené durant le confinement** en matière de différenciation, d'accompagnement personnalisé (AP), d'hybridation des apprentissages (enseignement partiellement à distance ou en présentiel) & d'autonomisation des élèves.
- **Etendre l'expérience pilote « AP »** menée au 1<sup>er</sup> degré (2019-2021) sur tous les degrés.
- **Poursuivre la formation numérique de nos professeurs et de nos élèves** afin de continuer à les outiller pour l'hybridation des apprentissages.
- **Poursuivre notre politique d'aide à l'orientation et de suivi personnalisé pour tous nos élèves.**

### Organisation scolaire selon le dispositif « P90 » :

1. L'ensemble des cours sera réparti en présentiel sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
2. Le mercredi sera organisé de manière hybride (voir ci-dessous).
3. Les cours seront organisés essentiellement en blocs de 90 minutes (2 \* 45min.), permettant une diminution du flux des élèves entre chaque cours et l'organisation de 2 temps de midi sans modifier le début et la fin de la journée scolaire.
4. La fréquentation à 50 % en demi-groupe classe sera facilitée en cas de passage en code orange ou rouge.

## Schéma décrivant l'organisation d'une semaine type avec le dispositif « P90 » :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30 (9H15) 10H00	COURS DE 90 MINUTES	COURS DE 90 MINUTES	ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES ELEVES (DISTANCE/PRESENTIEL)	COURS DE 90 MINUTES	COURS DE 90 MINUTES
<b>RECREATION DU MATIN</b>					
10H15 (11H00) 11H45	COURS DE 90 MINUTES	COURS DE 90 MINUTES	ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES ELEVES (DISTANCE/PRESENTIEL)	COURS DE 90 MINUTES	COURS DE 90 MINUTES
<b>PAUSE MIDI N° 1 ou COURS</b>				<b>PAUSE MIDI N° 1 ou COURS</b>	
11H45 12H30	COURS DE 45 MIN. ou PAUSE MIDI	COURS DE 45 MIN. ou PAUSE MIDI		COURS DE 45 MIN. ou PAUSE MIDI	COURS DE 45 MIN. ou PAUSE MIDI
<b>PAUSE MIDI N° 2 ou COURS</b>				<b>PAUSE MIDI N° 2 ou COURS</b>	
12H30 13H15	COURS DE 45 MIN. ou PAUSE MIDI	COURS DE 45 MIN. ou PAUSE MIDI		COURS DE 45 MIN. ou PAUSE MIDI	COURS DE 45 MIN. ou PAUSE MIDI
13H15 (14H00) 14H45	COURS DE 90 MINUTES	COURS DE 90 MINUTES		COURS DE 90 MINUTES	COURS DE 90 MINUTES
<b>RECREATION DE L'APRES-MIDI</b>				<b>RECREATION DE L'APRES-MIDI</b>	
15H00 (15H45) 16H30	COURS DE 45 MIN. (départ à 15h45) ou COURS DE 90 MIN.	COURS DE 45 MIN. (départ à 15h45) ou COURS DE 90 MIN.		COURS DE 45 MIN. (départ à 15h45) ou COURS DE 90 MIN.	COURS DE 45 MIN. (départ à 15h45) ou COURS DE 90 MIN.

### Organisation du mercredi matin :

1. Travail en autonomie au domicile (ou à l'école si nécessaire) avec suivi personnalisé et contrôle du travail effectué par les professeurs référents désignés (portfolio numérique avec dépôt régulier des travaux réalisés via la plateforme Google Classroom).
2. Sur base des besoins exprimés et des diagnostics réalisés, encadrement en présentiel et/ou à distance de certains élèves avec un horaire supplémentaire communiqué aux élèves et à leurs parents.

### Activités envisagées le mercredi matin :

1. Développement d'une phase de diagnostic (septembre-octobre) avec identification des éventuelles difficultés et des éventuels retards d'apprentissage pour chaque élève.
2. Sur base des diagnostics établis, élaboration d'activités d'accompagnement personnalisé construites en équipes disciplinaires de professeurs.
3. Mise en place d'un portfolio numérique qui accompagnera l'élève tout au long de son parcours scolaire (approches pédagogique & orientante).
4. Mise en place d'un processus d'encadrement où chaque enseignant sera responsable d'un groupe d'élèves (suivi « AP » et supervision du portfolio numérique).
5. Concertation des groupes de travail en lien avec les objectifs de notre plan de pilotage sous la supervision du comité de pilotage de l'école.
6. Réunions de groupes élèves et de professeurs (Mobilité, MUN, Ecoteam ...).
7. Elargissement de notre dispositif de tutorat permettant aux élèves de s'entraider.
8. Développement d'activités permettant d'améliorer le sentiment de bien-être auprès de tous les acteurs de l'école (objectif 3 de notre plan de pilotage), notamment par rapport à l'impact émotionnel de la crise du Covid.
9. Formations en matière d'utilisation des outils numériques pour les professeurs et les élèves.
10. Ateliers en matière d'aide à l'orientation et de découverte d'autres filières d'études.
11. D'autres activités ou formations seront élaborées en fonction des projets menés et des besoins exprimés.

## Consignes de sécurité à respecter impérativement (code jaune) :

	<p><b>Le personnel et les élèves portent le masque dans tous les contacts si la distance physique ne peut pas être respectée.</b></p> <p>L'enseignant porte le masque pendant le cours, lorsqu'il parle à voix haute. Pour les élèves, le masque peut être temporairement enlevé si l'état médical de l'élève l'impose ainsi que pendant des pauses (min. une fois toutes les 45 min.) ou des activités sportives.</p>
	<p><b>Le lavage ou la désinfection des mains est OBLIGATOIRE en entrant et sortant de l'école et dans chaque local de l'établissement.</b></p> <p>Des distributeurs de solution hydroalcoolique médicale ont été installés aux différentes entrées et dans toutes les classes. Des distributeurs de savon et de papier ont été installés près des éviers.</p>
	<p><b>La distance physique doit être autant que possible respectée dans tous les contacts au sein de l'établissement et dans ses alentours.</b></p> <p>Il n'est donc pas autorisé de se serrer la main ni de s'embrasser en se disant bonjour. Les distances physiques doivent être respectées aux arrivées et sorties de l'école, ainsi que durant les récréations.</p>
	<p><b>Les locaux devront être régulièrement ventilés en ouvrant les fenêtres au minimum toutes les 45 minutes.</b></p> <p>Si le temps le permet, les fenêtres resteront autant que possible ouvertes.</p>
	<p><b>L'accès au restaurant scolaire sera possible mais les élèves devront manger avec les membres de leur classe.</b></p> <p>Concrètement, les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année devront manger dans un local qui leur aura été désigné dans leur horaire. Les élèves de 5<sup>ème</sup> &amp; 6<sup>ème</sup> année auront une zone assignée dans les réfectoires.</p>
	<p><b>Les élèves devront respecter les consignes en matière de mise à disposition de nos cours de récréation et du parc.</b></p> <p>Les années scolaires seront réparties entre les différents espaces.</p>
	<p><b>Les activités extra-muros sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.</b></p> <p>Jusqu'à nouvel ordre, les excursions et voyages scolaires ne seront pas autorisés. Seules les activités extérieures à l'intérieur de l'enceinte de l'école sont possibles si elles se réalisent en mouvement et en fonction du programme d'études.</p>